
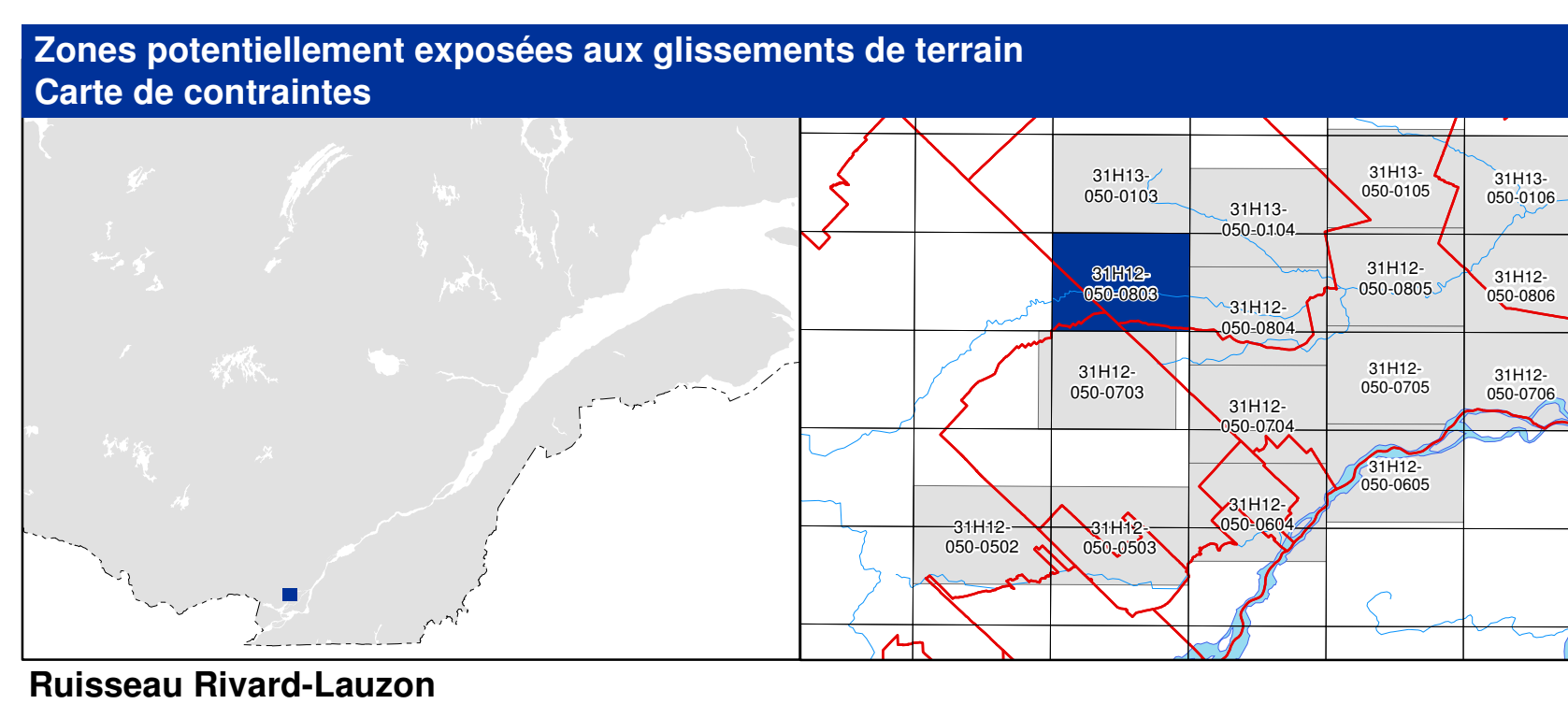


# Ruisseau Rivard-Lauzon

31H12-050-0803



31H12-050-0803



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs		Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs	
	Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique		Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue
	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique		Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue
	Zone située à l'emboîture d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'ajout de débris provenant des zones RA1 Sommet		Sommet de talus
	Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique		Base de talus
	Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique		Limite du relevé lidar aéroporté
	Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactive par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique		

**Note:** Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

**Avis à l'utilisateur**

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Néanmoins, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

**Métadonnées**

Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3 <sup>e</sup> , Système de coordonnées planes du Québec (SCQPQ), fuseau 8
Longitude d'origine (méridien central)	73°30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur le carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

1 / 5000

Source	Données	Organisme	Date / Année
Relevés géotechniques de terrain		Ministère des Transports du Québec	2010-2013
Hypsométrie de référence par relevé LIDAR aéroporté		Ministère des Transports du Québec	10 mai 2009
Orthophotographies numériques		Communauté métropolitaine de Montréal	avril 2013

**Réalisation**

Production: Ministère des Transports du Québec  
 Direction du laboratoire des chaussées  
 Service de la géotechnique et de la géologie  
 Version 1.0 (avril 2015)

© Gouvernement du Québec  
 Déposé légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2<sup>e</sup> trimestre 2015